

INTERVENTION PATRICIA LOZANO,
Responsable du Secteur Droit Liberté et Action Juridique
de l'Union Départementale CGT des Bouches du Rhône.

Nous voilà, une nouvelle fois, réunis devant le Conseil des Prud'hommes d'Arles.

En préambule, je tiens à saluer la présence des Camarades venus de tout le département, la présence des Unions Locales CGT d'Arles, de Tarascon, de Châteaurenard et de Port Saint Louis du Rhône pour dénoncer les agissements d'un patronat décomplexé.

Déjà, lors de la réforme de la carte judiciaire, le Conseil de Prud'hommes d'Arles a été menacé de fermeture. C'est grâce, entre autres, à l'intervention de la CGT, que celui-ci est resté ouvert.

Cette réforme a eu des conséquences négatives pour les justiciables, notamment pour les plus fragiles. En compliquant l'accès à la justice, cela a favorisé le but recherché : les demandes en justice sont en diminution.

Mais cela ne suffisait pas à l'ancien gouvernement de droite, la diminution n'était pas assez conséquente, il a donc instauré une taxe de 35 euros sur chaque affaire introduite au Conseil de prud'hommes et 150 euros en Cour d'Appel !

Cette réforme a aussi entraîné une dégradation des délais de traitement des dossiers qui s'est traduite par des condamnations de l'Etat en délais excessifs !

Lors de notre dernier rassemblement, nous dénoncions la démission en bloc des employeurs de la section industrie qui ont largement participé, avec la réforme de la carte judiciaire, à la dégradation de la justice dans le Conseil d'Arles. Ceci a entraîné de nombreuses condamnations de l'Etat pour délais excessifs puisque cette section fonctionnait avec 2 employeurs nommés par le président suite à l'intervention, une nouvelle fois, de notre organisation. Et c'est encore grâce à l'intervention de la CGT que des élections partielles ont eu lieu mais près d'un an après.... je vous laisse juge

La CGT dénonce :

- Les délais excessifs des procédures ;
- L'impact des ruptures conventionnelles et de l'instauration des 35 € ;
- La remise en cause de l'oralité des débats ;
- Les tentatives d'introduire la médiation au détriment de la conciliation ;
- La multiplication des renvois en départage remettant en cause la crédibilité du juge prud'homal ;
- Les difficultés de fonctionnement liées au manque de moyens matériels et humains ;
- Les difficultés des rapports avec le patronat ;

Concernant les difficultés avec le patronat, je vais laisser la parole à la Vice-Présidente du Conseil d'Arles Muriel Ré qui vit, avec d'autres Conseillers, au quotidien, ces difficultés.